



**SIXIÈME CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE**  
**«UN ENVIRONNEMENT POUR L'EUROPE»**

BELGRADE, SERBIE  
10-12 octobre 2007

---

**INITIATIVE DE BELGRADE: AMÉLIORATION DE LA COOPÉRATION  
RÉGIONALE EN EUROPE DU SUD-EST DANS LE DOMAINE DES  
CHANGEMENTS CLIMATIQUES – PLAN D'ACTION CADRE EN VUE  
DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES DANS LA RÉGION DE  
L'EUROPE DU SUD-EST, ET  
MISE EN PLACE D'UN CENTRE SUB-RÉGIONAL VIRTUEL RELATIF  
AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES CONCERNANT LA  
RECHERCHE ET L'OBSERVATION SYSTÉMATIQUE, L'ÉDUCATION,  
LA FORMATION, LA SENSIBILISATION DU PUBLIC ET LA  
CONSTRUCTION DES CAPACITÉS**

document soumis par

la Serbie et le Centre régional pour l'environnement de l'Europe Centrale et  
Orientale

par l'intermédiaire du Groupe de travail préparatoire spécial  
composé de hauts fonctionnaires



NATIONS UNIES





**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

ECE/BELGRADE.CONF/2007/20  
24 août 2007

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS, FRANÇAIS et  
RUSSE

---

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

Sixième Conférence ministérielle  
«Un environnement pour l'Europe»  
Belgrade, 10-12 octobre 2007  
Point 5 b) de l'ordre du jour provisoire

RENFORCEMENT DES CAPACITES

PERSPECTIVES DE L'EUROPE DU SUD-EST

**INITIATIVE DE BELGRADE: AMÉLIORATION DE LA COOPÉRATION  
RÉGIONALE EN EUROPE DU SUD-EST DANS LE DOMAINE DES CHANGEMENTS  
CLIMATIQUES –PLAN D'ACTION CADRE EN VUE DES CHANGEMENTS  
CLIMATIQUES DANS LA RÉGION DE L'EUROPE DU SUD-EST, ET  
MISE EN PLACE D'UN CENTRE SUB-RÉGIONAL VIRTUEL RELATIF AUX  
CHANGEMENTS CLIMATIQUES CONCERNANT LA RECHERCHE ET  
L'OBSERVATION SYSTÉMATIQUE, L'ÉDUCATION, LA FORMATION, LA  
SENSIBILISATION DU PUBLIC ET LA CONSTRUCTION DES CAPACITÉS<sup>1</sup>**

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Pages</i>
Initiative de Belgrade sur les changements Climatiques en Europe du Sud-Est .....		3
Résumé .....		4
I. INTRODUCTION ET CONTEXTE .....	1-14	5
A. Questions des Changements Climatiques .....	1-7	5

---

<sup>1</sup> Le texte de ce document est identique à celui soumis par les auteurs.

## TABLE DES MATIÈRES (continuée)

	<i>Paragraphes</i>	<i>Pages</i>
B. Les futurs effets des changements climatiques dans la région du Sud-est européen: projections IPCC AR4.....	8-11	7
C. Activités actuelles des pays d'Europe du Sud-est dans le domaine des changements climatiques dans le contexte international.....	12-14	10
II. ÉTAT ACTUEL ET CONCLUSIONS PAR OBJECTIFS.....	15-42	11
A. État actuel dans le domaine de la construction des capacités, de la recherche et de l'observation systématique, de l'éducation, de la formation et de l'information du public dans les pays d'Europe du sud-est .....		11
1. Objectif 1. Recherche et observation systématique	15-22	11
2. Objectif 2. Éducation, formation et information du public .....	23-28	14
3. Objectif 3. Construction des capacités .....	29-42	16
III. CONSOLIDATION DE LA COOPÉRATION EN EUROPE DU SUD-EST EN MATIÈRE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES DANS LE CADRE DES ACCORDS INTERNATIONAUX .....	43-66	20
A. Problèmes communs en Europe du Sud-Est et les priorités du traitement des changements climatiques .....	43	20
B. Mise en oeuvre du Plan d'action cadre régional pour l'Europe du Sud-Est en vue de la construction des capacités, de la recherche et de l'observation systématique, de l'éducation, de la formation et de l'information du public	44-48	21
C. Création d'un Centre sub-régional relatif aux changements climatiques .....	49-63	24
D. Principaux constats pertinents pour la coopération et les actions régionales en Europe du Sud-Est .....	64-66	27
IV. RECOMMANDATIONS POLITIQUES .....		28
List des Abréviations .....		29

## **Initiative de Belgrade sur les changements climatiques en Europe du Sud-Est**

Nous, ministres de l'Environnement d'Europe du Sud-est,

*Comprenant* l'importance des changements climatiques pour le développement soutenable et l'éradication de la pauvreté dans notre région et celle de l'intégration des considérations sur les changements climatiques dans le développement des secteurs économiques clé dans nos pays en vue de la protection de l'environnement et pour faciliter le partenariat et la coopération entre les pays d'Europe du Sud-est et des autres pays de la région UNECE,

*Comprenant* aussi que les changements climatiques envisagés dégraderont les conditions dans la région d'Europe du Sud-Est déjà vulnérable face aux variabilités climatiques, et affecteront les disponibilités en eau, le potentiel hydroélectrique, le tourisme estival et l'ensemble des rendements agricoles,

*Mettant en valeur* complètement les avantages du processus Environnement pour l'Europe en vue de la coopération régionale et sub-régionale en Europe du Sud-est en matière des changements climatiques par le biais du Plan d'action cadre lié aux changements climatiques (SEE-CCFAP) et de création à Belgrade d'un Centre sub-régional relatif aux changements climatiques en vue de la recherche et de l'observation systématique, l'éducation, la formation, la sensibilisation du public et la construction des capacités,

*Soulignant* que la présente Initiative ne préjudicie aucunement la procédure officielle ni la réglementation concernant la désignation du centre régional pour les changements climatiques dans le cadre des organisations internationales pertinentes, et que les pays Parties d'Europe du Sud-est n'ont pas d'obligations d'ordre financier sous forme de contributions aux activités du centre,

*Se félicitant* du progrès réalisé jusqu'à présent dans le développement des capacités en vue de la mise en oeuvre de UNFCCC concernant la recherche et l'observation systématique, concernant l'éducation, la formation et la sensibilisation du public, ainsi que du progrès marqué dans le domaine de la coopération sub-régionale en cette matière,

*Avont convenu de ce qui suit:*

1. Les pays d'Europe du Sud-Est doivent renforcer leur soutien politique à la mise en oeuvre du Plan cadre de l'Europe du Sud-Est sur les changements climatiques en développant, en conformité avec leur intérêt commun, les programmes et projets dans le but final d'apporter leur soutien à la mise en oeuvre des articles 5 et 6 de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques;
2. Les pays concernés apporteront leur appui au projet pilote SEE visant à définir les fonctions du Centre sub-régional virtuel à Belgrade pour les changements climatiques concernant la construction des capacités, la recherche et l'observation systématique, l'éducation, la formation et la sensibilisation du public qui apportera son soutien à la coordination et à la mise en oeuvre de SEE-CCFAP.
3. En développant et en mettant en oeuvre les programmes SEE-CCFAP, les pays SEE établiront un partenariat avec toutes les organisations internationales pertinentes. Il y a lieu d'établir des liens étroits avec le Secrétariat des UNFCCC, WMO, GEF, UNDP, UNEP, UE et les initiatives de construction des capacités dans le cadre des accords pertinents sur l'environnement.
4. Sont invités à rejoindre cette initiative les pays d'Europe du Sud-Est et les autres parties concernées, ainsi que les donateurs, les organisations internationales et les institutions financières à assurer leur pleine participation en échangeant leurs expériences et en apportant leur soutien précieux aux activités sub-régionales liées aux changements climatiques.

## Résumé

Ce Document de base a été élaboré par le Ministère de la Protection de l'Environnement de la République de Serbie et le Centre régional de protection de l'environnement pour l'Europe Centrale et l'Europe de l'Est (REC) avec l'appui du Ministère de l'Environnement, du sol et de la mer d'Italie et de l'Agence suédoise pour la coopération internationale pour le développement.

Ce document a été rédigé comme un résultat du Processus ministériel consultatif pour l'Europe du Sud-est (ESU) concernant l'ordre du jour possible de la Conférence „l'Environnement pour l'Europe“ qui aura lieu en 2007 à Belgrade<sup>2</sup>.

### Objectifs et objet

L'objectif général de ce document consiste à présenter l'Initiative de Belgrade relevant de l'amélioration de la coopération sub-régionale en matière des changements climatiques qui doit se réaliser grâce au mécanisme de planification coordonnée des actions en ESE.

Son analyse englobe: les résultats de recherche et les indices des effets à l'échelle régionale des changements climatiques globaux en ESE; un répertoire des informations disponibles sur les résultats et les obstacles concernant la réalisation des objectifs, au niveau national, de la Conférence cadre de l'ONU sur les changements climatiques (UNFCCC); et l'identification des objectifs sub-régionaux communs pour l'ESE, ainsi que la mise au point de leurs priorités (par exemple, la construction des capacités concernant les articles 5 et 6 de la Convention UNFCCC, l'assistance technique et financière, le transfert des technologies etc.).

Le document développe ensuite le besoin d'élaborer un Plan d'action cadre (multilatéral) pour l'Europe du Sud-Est en matière des changements climatiques (SEE/CCFAP) dans les domaines de construction des capacités, de recherche et d'observation systématique, d'éducation, de formation et d'information du public, ainsi que de la création d'un centre sub-régional virtuel pour les changements climatiques en tant qu'outil de promotion de la coopération régionale et de soutien et de coordination de la mise en oeuvre de SEE/CCFAP. Cette initiative ne doit en aucun cas créer un préjudice à la procédure officielle ni à la réglementation concernant la désignation du centre régional pour les changements climatiques dans le cadre des organisations internationales pertinentes, et que les pays Parties d'Europe du Sud-est n'ont pas d'obligations d'ordre financier sous forme de contributions aux activités du centre. C'est dans ce contexte qu'est motivée la proposition émise par la Serbie pour assurer son hospitalité à ce Centre.

Les recommandations suivantes sont proposées pour être examinées par les ministres:

*Recommandation 1:* élaboration des programmes SEE/CCFAP en vue de la mise en oeuvre du Cadre qui devra permettre la construction des capacités et la mise en oeuvre des articles 5 et 6 de la convention;

*Recommandation 2:* La création à Belgrade d'un Centre sub-régional virtuel relatif aux changements climatiques concernant la recherche et l'observation systématique, l'éducation, la formation, la sensibilisation du public et la construction des capacités, en tant que soutien à la coordination des activités dans le cadre du Plan d'action, cadre régional en matière des changements climatiques pour la région de l'Europe du Sud-est; et

*Recommandation 3:* Développement du partenariat dans la mise en oeuvre des activités découlant des Recommandations 1 et 2 de concert avec les organisations et conventions régionales et internationales pertinentes.

---

<sup>2</sup> Les conclusions conjointes du processus ministériel consultatif pour l'Europe du S-E sur les points possibles de l'ordre du jour de la Conférence "l'Environnement pour l'Europe" qui aura lieu à Belgrade en octobre 2007 (Belgrade, le 16 juin 2006), <<http://www.recyu.org/EfE2007>>.

## I. INTRODUCTION ET CONTEXTE

### A. Questions des Changements Climatiques

#### Introduction générale

1. Le climat de la Terre est caractérisé par de nombreux aspects de changements, y compris l'atmosphère, l'hydrosphère, la géosphère et la biosphère. À travers son histoire le système climatique de la Terre a changé, de toute évidence, aussi bien sur le plan global que régional, sous les effets des forces naturelles telles que le changement des paramètres de l'orbite de la Terre, des aérosols volcaniques, du rayonnement solaire et des changements intervenus au niveau des gaz mélangés aux effets de serres de manière naturelle (GHG).
2. Durant les deux derniers siècles les activités humaines ont eu pour effet une concentration atmosphérique importante de gaz à effets de serre et d'aérosols. La question centrale qui s'est posée devant les chercheurs en matière du climat, et qui a été l'objet d'une préoccupation notamment au cours de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, était de savoir comment les activités humaines se répercutent sur la nature dynamique du climat sur la Terre et d'établir les démarches à entreprendre au niveau global pour protéger le climat pour les générations présentes et futures.

#### **Encadré 1: Tournants importants en matière des changements climatiques aux niveaux global, régional et sub-régional:**

- 1988:** Création du Panel intergouvernemental pour les changements climatiques (IPCC);
- 1990:** Deuxième conférence mondiale sur le climat, WMO/UNEP (Organisation météorologique mondiale/Programme de l'ONU pour l'Environnement);
- 1992:** Agenda 21 Plan d'action, Conférence de l'ONU sur l'Environnement et le développement (UNCED), Rio de Janeiro;
- 1992:** Convention cadre de l'ONU sur le changement climatique (UNFCCC), Rio de Janeiro;
- 1992:** Mise en place du Système d'observation climatique global (GCOS)
- 1997:** Protocole de Kyoto (KP) avec la Convention cadre UNFCCC;
- 2000:** Objectifs millénaires de développement (MDG), Sommet millénaire des Nations Unies;
- 2000:** Premier programme européen pour les changements climatiques (ECCP I, 2000-2004)
- 2001:** IPCC – Troisième rapport sur l'évaluation
- 2002:** Sommet mondial sur le développement durable (WSSD): Plan e mise en œuvre de Johannesburg,
- 2003:** Le sommet de Salonique qui a élargi le processus de stabilisation et d'adhésion par des éléments inspirés par le processus d'élargissement, pour mieux faire face aux nouveaux défis. L'Agenda de Salonique a introduit une large gamme de nouveaux instruments d'appui aux processus de réforme dans les pays des Balkans Occidentaux et au processus de leur rapprochement à l'Union Européenne.
- 2005:** Le Schéma de l'Union Européenne de commerce des gaz aux effets de serre (EU ETS) commencé sa mise en œuvre en tant que plus grand arrangement intergouvernemental, plurisectoriel, de commerce des émissions des GHG;
- 2005:** Deuxième programme européen des changements climatiques (ECCP II);
- 2005:** Groupe de travail ad hoc pour les engagements des parties contractantes de l'Annexe I dans le cadre du Protocole de Kyoto – Négociations dans le cadre de UNFCCC/KP concernant les engagements d'après Kyoto;

- 2006:** UNFCCC Programme de travail de Nairobi concernant l'impact, la vulnérabilité et l'adaptation aux changements climatiques;
- 2006:** Septième programme cadre de la Commission européenne (EC) pour la recherche et le développement technologique pour la période de 2007 à 2013;
- 2006:** Tous les pays d'Europe de S-E ont signé le nouveau protocole amélioré sur le libre commerce (CEFTA), Bucarest, Roumanie;
- 2006:** Les initiatives de l'Europe de S-E en faveur de la création des centres sub-régionaux pour la formation en matière de traitement des informations reçues par satellite, de la météorologie navale, du climat, de pronostics numériques de la météorologie agricole, d'hydrologie, la Conférence non formelle des directeurs des services hydrométéorologiques nationaux du Sud-est européen, mai 2006, Dubrovnik, Croatie;
- 2006:** Entrée en vigueur du Pacte sur le communauté énergétique entre la Communauté européenne et neuf partenaires du S-E européen;
- 2006:** Les changements climatiques identifiés comme une priorité dans le domaine de l'environnement dans le cadre de la coopération en Europe de S-E, Conclusions conjointes des consultations ministérielles sur le possible ordre du jour de la conférence "l'Environnement pour l'Europe" qui aura lieu à Belgrade en 2007, le 16. juin 2006, Belgrade, Serbie;
- 2006:** Revue économique de Stern des aspects des changements climatiques
- 2007:** IPCC – Quatrième rapport sur l'évaluation;
- 2007:** Quinzième congrès météorologique mondial (Cg-XV), Genève, Suisse

3. Au niveau de la politique internationale, l'importance de la préservation du climat a été placée au centre d'intérêt dans les années 80'. La réponse politique internationale aux changements climatiques avait commencé par l'adoption de la Convention cadre lors de la Conférence de l'UNFCCC de 1992.

#### Objectifs et Engagements pris par UNFCCC

4. La Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques - UNFCCC établit un cadre des démarches à entreprendre en vue de la stabilisation des concentrations atmosphériques des gaz aux effets de serre afin d'éviter une „interférence anthropogène dangereuse“ avec le système climatique, et que soient assurées les conditions nécessaires à la production de la nourriture et d'un développement économique durable.

5. En exerçant leurs activités en vue de la réalisation des objectifs de la Convention et de la mise en oeuvre de ses dispositions, les Parties seront guidées, outre les autres principes, par leurs responsabilités communes mais différenciées et par leurs propres capacités.

6. Les Parties à la Convention, en tenant compte de leur responsabilité commune mais différenciée, ainsi que de leurs priorités, objectifs et circonstances spécifiques relevant de leur développement aux niveaux national et régional, s'évertueront, entre autres, à:

a) Préparer/mettre en oeuvre et tenir à jour les programmes nationaux et, le cas échéant, régionaux engobant les mesures d'atténuation des changements climatiques;

- b) Promouvoir la coopération internationale en matière de recherches climatologiques, d'observation systématique et de développement de bases des données concernant les changements climatiques, établir et encourager l'échange de ces données;
- c) Coopérer en matière de préparation des évaluations de l'impact des changements climatiques et la vulnérabilité des systèmes humains et naturels; développer et élaborer les plans nationaux et régionaux intégrés nécessaires; promouvoir la gestion soutenable et coopérer en matière de sauvegarde et de promotion des puits et des réservoirs de tous les gaz à effet de serre (forêts, océans et autres écosystèmes terrestres, côtiers et maritimes);
- d) Assurer la promotion et la participation au développement, à la mise en oeuvre et au transfert des technologies dans tous les secteurs pertinents (énergie, transports, industrie, agriculture, sylviculture et gestion des déchets);
- e) Assurer la promotion et la coopération en matière d'éducation, de formation et d'information du public.

7. En matière de recherche et d'observation systématique et d'éducation, de formation et d'information du public, les Parties assument les mêmes engagements dans la Convention et dans le Protocole de Kyoto.

## **B. Les futurs effets des changements climatiques dans la région du Sud-est européen: projections IPCC AR4<sup>3</sup>**

### Constats récents

8. Les scientifiques sont, dans une large mesure, d'accord pour soutenir que l'augmentation qui a pu être relevée de la température globale depuis le milieu du XX<sup>e</sup> siècle peut être attribuée à celle de la concentration anthropogènes des gaz à effet de serre. Les concentrations atmosphériques des gaz clé à effet de serre provenant des sources anthropogènes [c'est-à-dire du dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), du méthane (CH<sub>4</sub>), du protoxyde d'azote (N<sub>2</sub>O)] ont considérablement augmenté suite aux activités anthropogènes depuis 1750 pour atteindre les niveaux record en 2005<sup>4</sup>. L'augmentation globale des concentrations atmosphériques de ces gaz est due en premier lieu à la combustion des carburants fossiles, à l'agriculture, aux changements intervenus au niveau d'utilisation des sols et au développement des transports.

9. Ainsi que le suggère le Quatrième rapport sur les évaluations faites par le Panel intergouvernemental pour les changements climatiques – IPCC AR4<sup>5</sup>, le réchauffement du système climatique est actuellement évident sur la base des augmentations, relevées, des températures moyennes de l'air et des océans, la fonte généralisée des neiges et des glaces, et de

---

<sup>3</sup> 2007: Changements climatiques 2007: Base scientifiques physique, Contribution du Groupe de travail I au Quatrième rapport du Panel Intergouvernemental sur les changements climatiques – IPCC, <<http://www.ipcc.ch/>>.

<sup>4</sup> 2006: WMO Greenhouse Gas Bulletin - The State of Greenhouse Gases in the Atmosphere Using Global Observations through 2005; World Meteorological Organization, Global Atmosphere Watch, WMO Greenhouse Gas Bulletin No 2., 1 November 2006.

<sup>5</sup> Changement climatique 2007: Base scientifique physique, Résumé pour les politiciens, Contribution du Groupe de travail au Quatrième rapport du Panel Intergouvernemental sur les changements climatiques – IPCC.

l'augmentation du niveau moyen des mers. Au niveau continental, au niveau des bassins océaniques et au niveau régional, on a pu relever de nombreux changements durables du climat. Ceux-ci englobent les changements des températures arctiques et de la glace, de la salinité des océans, du régime des vents et des aspects des conditions climatiques extrêmes, y compris les sécheresses, les fortes précipitations, les inondations, les vagues de chaleur, et l'intensité des cyclones tropiques etc. Parallèlement à la croissance des températures de surface, on a pu relever la même tendance dans les couches basses de l'atmosphère<sup>6</sup>. Les projections qui ont été faites pour toute une série de scénarios avec différents niveaux de futures émissions indiquent que le réchauffement moyen de surface à la fin du XXI<sup>e</sup> siècle, comparé à l'an 2000, se situera entre 1,8 et 4,0°C. On croit savoir que l'augmentation la plus importante de la température sera enregistrée dans les régions polaires et la moins élevée dans les régions équatoriales. Il est très probable que les extrêmes climatiques seront de plus en plus fréquents.

### Évaluation des changements climatiques projetés pour les sub-régions européennes

10. Les températures annuelles moyennes en Europe augmenteront probablement plus que les valeurs moyennes globales (c'est-à-dire en comparaison avec l'augmentation moyenne globale de la température citée plus haut, au niveau européen elle se situera entre 2,2 à 5,1°C jusqu'à la fin du siècle). Le réchauffement en Europe septentrionale sera probablement le plus important en hiver, et en été dans la région méditerranéenne et en Europe du Sud-est. Les projections indiquent qu'il est très probable que la majeure partie de l'Europe septentrionale connaîtra une augmentation annuelle des précipitations et qu'une baisse sera enregistrée dans la majeure partie de la Méditerranée et de l'Europe du Sud-est. L'augmentation la plus importante des précipitations est attendue dans les parties septentrionale et centrale de l'Europe en hiver. En Europe du Sud-est et dans la Méditerranée la baisse substantielle et la plus importante des précipitations sera relevée pendant l'été. En Europe Centrale les précipitations augmenteront probablement en hiver et baisseront en été. Il est très probable que le nombre de jours de précipitations au cours de l'année baissera en Europe du Sud-est et dans la Méditerranée. Il est probable qu'en Europe du Sud-est et dans la région méditerranéenne le risque des sécheresses estivales augmentera. Il est très probable que dans toute l'Europe la saison des neiges sera plus courte, notamment en Europe septentrionale, et que l'épaisseur de la couche de neige sera réduite dans la majeure partie de l'Europe<sup>7</sup>.

---

<sup>6</sup> 2006: Tendances de la température dans la basse atmosphère – Démarches pour la compréhension et la conciliation des différences, U.S. Climate Change Science Program: Synthesis and Assessment Product 1.1, April 2006, <<http://www.climatechange.gov/Library/sap/sap1-1/finalreport/default.htm>>.

<sup>7</sup> Prediction of regional scenarios and uncertainties for defining European climate change risks and effects – PRUDENCE Project, <<http://prudence.dmi.dk/>>.

**Encadré 2: Conséquences des changements climatiques en Europe du Sud-Est et dans les autres régions européennes**

1. Pressions accrues sur les ressources aquatiques, notamment en Europe méridionale;
2. Danger accru d'inondations. Les changements climatiques provoqueront probablement des inondations extrêmes plus fréquentes;
3. Détérioration des sols;
4. Altérations d'écosystèmes, avec perte de certains habitats et perte potentielle d'espèces;
5. Productivité accrue des forêts du nord et baisse de productivité de celles du sud;
6. Danger accru d'incendies forestiers, notamment dans les régions méridionales;
7. Effets positifs sur le développement agricole en Europe septentrionale, mais effets essentiellement négatifs en Europe méridionale. Dans certaines parties de l'Europe du sud, l'agriculture risque de se trouver menacée par les changements climatiques suite aux pressions accrues sur les ressources aquatiques;
8. Altération du potentiel de la pêche;
9. Accroissement des dégâts matériels. En Europe, 64% d'événements catastrophiques après 1980 sont directement attribuables aux conditions climatiques extrêmes: inondations, tempêtes, et sécheresses/vagues de chaleur: 79 % des dégâts économiques provoqués par les événements catastrophiques résultent de ces événements et des autres événements liés au climat. Les dégâts économiques résultant des événements liés aux conditions climatiques ont considérablement augmenté au cours des derniers 20 ans, passant du niveau annuel moyen de 5 milliards de dollars USA à 11 milliards de dollars USA ;
10. Changements des potentiels touristiques, notamment en Europe méridionale et en Méditerranée;
11. Une large gamme d'influences sur la santé humaine. En été 2003 il y a eu en Europe occidentale et méridionale plus de 20.000 décès attribuables à la chaleur notamment parmi les populations âgées. D'après les projections, les vagues de chaleur au XXI<sup>e</sup> siècle seront plus fréquentes et plus intenses;
12. Le risque accru des inondations, de l'érosion, de la perte du sol marécageux et la dégradation des régions côtières;
13. Déplacement des zones biotiques et des lignes neigeuses dans les régions de montagne vers des altitudes plus élevées;
14. Sur la base des résultats de différents scénarios des émissions des gaz à effet de serre des projections ont pu être établies de l'élévation globale du niveau des mers de 18 à 59 cm jusqu'à la fin du XXI<sup>e</sup> siècle. Dans le cas de la Méditerranée, ces valeurs varient entre 1 à 2 cm d'élévation régionale du niveau de la mer par chaque cm d'élévation globale du niveau des mers.

11. Bien que beaucoup de caractéristiques des changements climatiques simulés en Europe, dans la région méditerranéenne et en Europe du Sud-est soient qualitativement cohérents au niveau de différents modèles, et qu'il soit possible de les décrire dans le sens physique, de nombreuses incertitudes demeurent. Le sens des changements est bien décrit dans les différents modèles, mais les données quantitatives qui caractérisent les changements intervenus aux niveaux régionaux ainsi que le cadre temporel dans lequel les changements s'opèrent sont moins clairs. Ces incertitudes montrent dans quelle mesure les changements climatiques en Europe sont sensibles au réchauffement global. Les précarités du modelage des processus en Europe, et plus

spécialement le nombre limité de ces études dans la région de l'Europe du Sud-est<sup>8</sup>, contribuent peut-être aussi à ces incertitudes, tant du point de vue des changements des conditions moyennes que des conditions extrêmes. Ce fait revêt une importance cruciale pour comprendre et faire face aux impacts actuels et futurs et pour l'évaluation de la vulnérabilité devant les changements climatiques dans la région du Sud-est européen.

### C. Activités actuelles des pays d'Europe du Sud-est dans le domaine des changements climatiques dans le contexte international

12. La Convention UNFCCC englobe les engagements de tous les États contractants et les engagements additionnels pour les pays de l'Annexe I (pays industrialisés plus les pays d'Europe Centrale et Orientale à économie en transition) et les pays de l'Annexe II (seuls les pays industrialisés). Cinq pays d'Europe du Sud-est ne sont pas inclus dans l'Annexe I (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Monténégro, ARY de Macédoine et Serbie) ainsi qu'un pays appartenant aux pays de l'Annexe I (Croatie). Tous les pays de la région du Sud-est européen ont certains engagements aux termes de la Conventions UNFCCC. Les pays qui ne sont pas inclus dans l'Annexe I ont la possibilité de bénéficier d'un appui des mécanismes établis aux termes de la Conventions UNFCCC pour pouvoir s'acquitter de leurs engagements.

**Table 1: Rapports nationaux présentés et l'état de ratification de UNFCCC et du Protocole de Kyoto par les Parties de l'Europe du Sud-est**

Pays	Date de présentation du dernier rapport national	Date d'entrée en vigueur UNFCC	État de ratification du Protocole de Kyoto / Entrée en vigueur
Albanie	13.09.2002 (Premier NC)	01/01/95	01/04/05 (Ac)/ 30/06/05
Bosnie-Herzégovine	En cours de préparation	06/12/00	En procédure gouvernementale
Croatie*	06.02.2007 (2., 3., 4. NC)	07/07/96	11/03/99 (signature)/ 27/04/07 (adoption)
ARY de Macédoine	25.03.2003 (Premier NC)	28/04/98	18/11/04 (Ac)/ 16/02/05
Monténégro	En cours de préparation	21/01/07	20/03/07 (adoption)
Serbie	En cours de préparation	10/06/01	En procédure gouvernementale

\*indique la Partie de l'Annexe I à la Convention cadre de l'ONU sur les changements climatiques

13. Un rôle clé dans la mise en oeuvre de la Convention UNFCCC est tenu par les ministères de l'Environnement dans tous les pays d'Europe du Sud-est qui ont défini leurs points de

<sup>8</sup> 2005: Influences climatique en Méditerranée résultant de la hausse de la température globale de 2° - Rapport pour WWF, C. Giannakopoulos, M. Bindi, M. Moriondo, P. LeSager and T. Tin, WWF, the global conservation organization, Gland, Switzerland.

focalisation. Dans ces pays le rôle principal dans la mise en oeuvre des engagements liés à la recherche et à l'observation systématique a été transféré aux services nationaux de météorologie et d'hydrologie.

14. Durant la période précédente tous les potentiels de la coopération régionale en Europe du Sud-est n'ont pas été pleinement exploités en raison des différents modes de gestion et des contraintes au niveau des ressources. Cette coopération consistait essentiellement en un nombre limité de projets et d'ateliers régionaux à l'initiative de WMO, GCOS, UNDP, EU, du centre régional pour l'Environnement<sup>9</sup> ainsi que sur la base des initiatives bilatérales des pays industrialisés. Cependant, les preuves toujours plus convaincantes de l'impact des changements climatiques occupent une place toujours plus importante à l'ordre du jour des gouvernements de ces pays. Ceci a permis à la réunion ministérielle conjointe tenue à Belgrade en 2006 de reconnaître que les changements climatiques représentent un problème commun dans le domaine de l'environnement qui demande des actions à entreprendre au niveau régional. En ce moment, tous les pays du Sud-est européen, Parties à la présente Convention de l'UNFCCC seront très prochainement Parties du Protocole de Kyoto, ce qui accroîtra le besoin de toute sorte de développement des capacités (organiques, institutionnelles et individuelles). Tel est l'élément clé de l'approche du Sud-est européen à la solution du problème de développement des capacités, exprimé dans l'initiative de Belgrade lancée au niveau régional en vue de l'utilisation du plan d'action cadre en matière des changements climatiques en Europe du Sud-est.

## II. ÉTAT ACTUEL ET CONCLUSIONS PAR OBJECTIFS

### A. État actuel dans le domaine de la construction des capacités, de la recherche et de l'observation systématique, de l'éducation, de la formation et de l'information du public dans les pays d'Europe du sud-est

#### 1. Objectif 1. recherche et observation systématique

##### Recherche

15. La Conférence des Parties (COP) à la Convention cadre de l'ONU sur les changements climatiques (UNFCCC), se référant à l'Article 5 de la Convention, a adopté en 2005 la décision<sup>10</sup> sur les besoins en matière de recherches liées à la Convention. En reconnaissant l'importance aussi bien des sciences naturelles que sociales pour la satisfaction des besoins en matière de recherches découlant du rapport sur l'évaluation de IPCC, la Conférence COP a invité les programmes et les organismes nationaux, régionaux et internationaux<sup>11</sup> s'occupant de recherches dans le domaine des changements climatiques à poursuivre le développement des programmes régionaux et internationaux et à promouvoir l'approche multidisciplinaire des activités de

<sup>9</sup> < <http://www.rec.org/climate> >.

<sup>10</sup> FCCC/CP/2005/5/Add.1, Besoins de recherche relatifs à la Convention, Décision 9/CP.11, <<http://unfccc.int/resource/docs/2005/cop11/eng/05a01.pdf#page=19>>.

<sup>11</sup> World Climate Research Program – WCRP, International Geosphere-Biosphere Program – IGBP, International Human Dimensions Program on Global Environmental Change - IHDP, International Programme of Biodiversity Science – DIVERSITAS, the WMO, the UNEP, the IPCC, International Group of Funding Agencies for Global Change Research, International Energy Agency, and the Earth System Science Partnership.

recherche. En outre, la Conférence COP a fait ressortir l'importance de la promotion des capacités des pays en développement et des pays en transition afin que ceux-ci apportent leur contribution aux programmes climatiques mentionnés ci-dessus. Dans ce contexte, la Conférence a invité tous les pays développés à continuer à renforcer la participation des institutions de recherche nationales et régionales des pays en développement dans le cadre des activités de coopération en matière des changements climatiques selon les programmes mentionnés.

*Programme de Nairobi pour les influences, la vulnérabilité et l'adaptation aux changements climatiques*

16. La Conférence des Parties à la Convention UNFCCC a adopté en 2006 à Nairobi le Programme de travail pour les influences, la vulnérabilité et l'adaptation aux changements climatiques comprenant les domaines suivants: Informations et observation; Modelage climatique, scénarios et régionalisation; Risques et événements extrêmes liés au climat; Informations socio-économiques; Planification des mesures d'adaptation et la pratique d'adaptation; Recherche; Technologies d'adaptation; Diversification du secteur économique. Tous ces domaines sont subdivisés en plusieurs sous-thèmes orientés vers l'action.

*Actions entreprises en vue de la mise en oeuvre du Plan d'action de Nairobi, 2006*

17. Le quinzième congrès météorologique mondial, tenu en mai 2007, a constaté que UNFCCC/COP12 avait adopté „le Programme de travail de Nairobi pour les influences, la vulnérabilité et l'adaptation aux changements climatiques“, reconnaissant ainsi officiellement le rôle des services WMO et de NMHS dans la mise en oeuvre des programmes. Dans la même optique, le Congrès invite les Parties à prendre une part active à la planification des programmes nationaux et régionaux d'adaptation à la variabilité et aux changements climatiques et demande à WMO et à NMHS à participer activement à la mise en oeuvre du Programme de travail de Nairobi sur la base des modalités et des documents cités dans le document de la WMO<sup>12</sup>.

Observation systématique

18. L'obligation clé selon la Convention UNFCCC est définie dans les articles 4 et 5, dans lesquels toutes les Parties expriment leur accord pour “Promouvoir et coopérer dans... l'observation systématique et au développement des bases de données liées au système climatique”. Dans le respect de cette obligation, la Conférence des Parties à la Convention UNFCCC a adopté les Décisions<sup>13</sup> liées à l'exécution des obligations en matière de recherches et d'observation systématique. La Conférence confirme la nécessité de définir les besoins prioritaires en construction des capacités concernant la participation à l'observation systématique et invite le Système d'observation climatique global (GCOS) à finir ses activités prioritaires. En réaction à ceci, un Plan de mise en oeuvre du GCOS a été adopté comme un soutien à la Convention UNFCCC<sup>14</sup> demandant l'élaboration des plans d'action régionaux. Le Plan d'action régional GCOS pour l'Europe Orientale et Centrale (2005) et le plan d'action régional GCOS pour la région méditerranéenne (2006), identifient les projets de la plus haute priorité et les

<sup>12</sup> Cg-XV/Doc. 3.2(1), Appendix A, p.4.

<sup>13</sup> FCCC/CP/1999/6/ Add.1, Recherche et observation systématique, Décision 5/CP.5; <<http://unfccc.int/>>, and FCCC/CP/2003/6/ Add.1, Système d'observation climatique mondial, Décision 11/CP.9, <<http://unfccc.int/>>.

<sup>14</sup> WMO, TD No.1219.

besoins prioritaires en matière de promotion des réseaux régionaux GCOS, et notamment du Réseau climatologique régionale de base et des stations et bases climatologiques nationales en matière d'informations climatologiques nécessaires à l'évaluation et au modelage des impacts des changements climatiques.

*Problèmes et contraintes des Services météorologiques et hydrologiques nationaux en Europe du S-E liés à la recherche et à l'observation systématique sur la base de la Convention UNFCCC*

19. WMO, en tant qu'agence spécialisée de l'ONU qui a un mandat en matière du temps, du climat et des eaux et NMHS de ses Parties se sont engagés à apporter leur soutien à la Convention UNFCCC moyennant l'assurance systématique des informations scientifiques à travers l'observation et le monitoring climatiques, les recherches de la vulnérabilité et des changements climatiques, la prévention et l'atténuation des intempéries, la protection de la vie et des biens, des études sur les ressources hydrologiques et aquatiques, la sécurité des aliments, la recherche scientifique de l'atmosphère et de l'environnement, la réduction des incertitudes et la construction des capacités.

20. Tous les pays d'Europe du S-E sont Parties de WMO et participent tous aux programmes ou organisations pertinents coordonnés ou soutenus par WMO, notamment au sein du Programme climatique mondial, de IPCC, du Système d'observation climatique global, de la Surveillance atmosphérique globale (Global Atmosphere Watch), qui apportent, depuis déjà un moment, une contribution importante à l'application des informations sur le climat en matière de définition de la politique et dans les activités de la Convention UNFCCC et de ses organismes consultatifs.

21. Bien que la situation de chaque Partie soit spécifique dans le sens de son évaluation des problèmes auxquels ses NHMS doivent faire face, certaines questions globales „de pointe“ identifiées dans l'analyse WMO<sup>15</sup> se répercutent certainement sur l'avenir des services nationaux NHMS dans la région d'Europe du S-E. Les obstacles majeurs sont:

a) La modernisation: c'est le plus grand problème des NHMS nationaux, aussi bien dans les pays Parties qui ne sont pas intégrés dans l'Annexe I que dans les pays qui le sont. Une bonne partie des infrastructures techniques (systèmes d'observation, matériel de communication, systèmes d'archive des données, etc.) des pays en développement sont vétustes et la plupart des services ne disposent pas de fonds étatiques pour remplacer leur matériel ou manquent d'influence politique pour les programmes d'assistance technique qui attireraient des fonds extérieurs provenant des sources d'aide étrangères ou nationales;

b) Le niveau total des fonds étatiques: Depuis quelques années le niveau des fonds financiers étatiques est devenu une question critique pour tous les services nationaux NMHS suite aux coupes sombres des budgets les empêchant de maintenir le volume, le niveau et la qualité de leurs opérations et services;

c) La prestation de services climatiques: la majorité des NHMS sont perçus dans leurs propres pays essentiellement comme fournisseurs de services météorologiques publics, avec un rôle très modeste dans l'archivage et dans la distribution des informations climatiques et avec un rôle presque nul dans la prestation de services climatiques plus larges au grand public ou

---

<sup>15</sup> 2002: WMO Bulletin.

aux bénéficiaires spécialisés. Les NMHS dans la région du Sud-est européen auxquels s'applique cette vision restreinte de 'service météorologique', doivent précisément faire face à l'intérêt croissant que la société manifeste pour le climat, notamment pour ses variabilités saisonnières, annuelles, décennales et les changements durables provoqués par les gaz à effet de serre;

d) La construction des capacités: Ceci représente un problème essentiel dans les pays en développement et les pays en transition. Comme on voit disparaître les nombreuses sources traditionnelles d'assistance officielle au développement (ODA), et comme les fonds étatiques destinés au financement des NHMS nationaux des pays en développement qui traversent le processus de restructuration économique sont considérablement réduits, les capacités de développement et des échanges d'experts internationaux le sont de manières similaires.

22. La chance certainement la plus importante de construction des capacités s'offre en ce moment au niveau des ateliers de formation et des bourses d'études dans le cadre de divers programmes scientifiques et techniques de WMO et dans le cadre des initiatives bilatérales en faveur de la construction des capacités mises en oeuvre par certains services NHMS nationaux avec les agences d'assistance. Les autres possibilités peuvent être lancées dans le cadre du Plan d'action cadre proposé pour les changements climatiques en Europe du Sud-est (SEE/CCFAP).

## **2. Objectif 2. éducation, formation et information du public**

23. L'éducation, la formation et l'information du public constituent le fondement substantiel du développement et de la mise en oeuvre des politiques et des programmes de règlement des questions relevant des changements climatiques.

24. La Convention de l'ONU sur les changements climatiques, dans son article 6 sur l'éducation, la formation et la sensibilisation du public, invite les gouvernements à assurer la promotion et la participation à la coopération et à la mise en oeuvre des programmes d'éducation et d'information du public, à promouvoir l'accessibilité des informations ainsi que la participation du public, et à promouvoir la formation des personnels scientifiques, des experts et des responsables. La Conférence des Parties, réunie à New Delhi, a arrêté une décision<sup>16</sup>, adoptant le plan quinquennal des activités concernant l'article 6 de la Convention, qui est actuellement en voie de révision.

25. Pour la plupart des Parties, les préparatifs en vue des rapports et projets nationaux concernant le climat, soutenus par GEF et les autres organisations bilatérales et multilatérales encouragent les campagnes de sensibilisation et d'information du public. Malgré un progrès remarquable réalisé en matière de sensibilisation, ces programmes doivent être accompagnés de programmes d'éducation et de formation. Les pays en développement notamment connaissent le problème commun d'absence de programmes appropriés d'éducation et de formation sur les plans national et régional.

---

<sup>16</sup> FCCC/CP/2002/7/Add.1, Programme de travail de New Delhi sur l'Article 6 de la Convention, Décision 11/CP.8, <<http://unfccc.int/>>.

26. Tous les pays d'Europe du Sud-Est mettent un accent sur les difficultés qu'ils affrontent en mettant en oeuvre l'éducation, la formation et l'information publique, les difficultés découlant de la précarité de leurs ressources financières et humaines. Le répertoire de leurs problèmes et besoins communs se présente comme suit:

a) Éducation : pour la majorité des pays d'Europe du Sud-Est l'insuffisance d'experts et de professionnels en matière des changements climatiques représente un obstacle devant la mise en oeuvre des projets liés aux changements climatiques;

b) Intégration des changements climatiques dans le système d'éducation: bien que la plupart des Parties de la région d'Europe du Sud-Est doivent toujours faire face aux défis relevant de l'intégration des changements climatiques dans les différents niveaux d'éducation, certains pays notent dans leurs rapports des progrès réalisés dans ce domaine. La plupart des Parties affirment dans leurs rapports que des efforts sont entrepris par l'État et par les institutions académiques pour que la problématique des changements climatiques soit intégrée dans les divers programmes d'éducation afin de remédier au problème d'absence d'éducation en cette matière;

c) Formation: les programmes et les activités de formation faisant l'objet des rapports des pays Parties sont liés aux préparatifs des communications nationales initiales et à la mise en oeuvre de divers projets englobant les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, ainsi que l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation;

d) Information du public: Les Parties affirment dans leurs rapports que les objectifs spécifiques de leurs activités visant l'information du public se réfèrent aux causes et aux conséquences possibles des changements climatiques. La forme la plus fréquente de l'information est la distribution d'imprimés tels que les brochures, les dépliants, les posters, les pamphlets, diverses revues et autres publications techniques;

e) Médias: L'omniprésence des médias de masse (radio, presse, télévision) facilite aux Parties la tâche de familiariser le public avec les questions relevant des changements climatiques. La couverture médiatique de ces questions dépend de la capacité des journalistes de rédiger des articles consacrés à ces questions et de traduire la terminologie technique dans un langage compréhensible pour le large public. Aussi les activités de formation des journalistes et des autres professionnels des médias s'impose-t-elle aussi;

f) Secteur civil et organisations religieuses: La plupart des pays Parties soulignent le rôle important des organisations du secteur civil et des communautés religieuses dans l'élévation du niveau de conscience publique sur les changements climatiques. Les organisations non gouvernementales jouent souvent un rôle de leader pour représenter la politique relative aux changements climatiques, dans la mise en oeuvre de la formation et l'éducation des ONG en vue de leur participation à la réalisation des projets.

#### *Besoins, défis et chances*

27. La mise en oeuvre continue des activités de formation des experts et l'information du public représentent toujours un défi de premier ordre dans la majorité des pays d'Europe du Sud-Est, vu la limitation des ressources financières et humaines et les autres priorités concurrentes, telle la réduction de la pauvreté. Les questions à traiter en vue d'un futur cadre d'actions peuvent concerner la coopération régionale, qui serait un supplément mais non un substitutif aux efforts investis au niveau national. La promotion de la coopération aux niveaux sub-régional et

régional peut s'avérer utile pour la réduction du coût opérationnel, pour une plus grande efficacité d'exploitation des ressources et pour un meilleur accès à l'assistance technique et aux experts. La coordination pourrait être renforcée par un degré plus élevé de connexion et de coopération dans le cadre des projets, par la mise en place de centres de référence nationaux et régionaux, par des infrastructures d'information et de communication avancées, par un afflux accru de ressources financières, etc. Partant du progrès réalisé dans la mise en œuvre de l'article 6 de la Convention et des enseignements qui ont pu en être tirés et des chances qui s'annoncent, peut-être est-il possible et attrayant de développer un programme/ Curriculum au niveau régional qui serait ensuite adapté au niveau national.

28. Les pays d'Europe du Sud-Est recommandent énergiquement le développement de nouveaux programmes d'éducation et de formation, sub-régionaux et bilatéraux, ainsi que la construction de nouvelles capacités pour les jeunes experts des pays en développement, dans le cadre du partenariat proposé par la présente initiative (SEE/CCFAP).

### **3. Objectif 3. Construction des capacités**

#### Construction des capacités – cadre UNFCCC

29. Tous les pays d'Europe du Sud-Est sont signataires de la Convention UNFCCC et à ce titre ont des obligations. L'exécution de celles-ci sous-entend que ces pays possèdent les ressources humaines, institutionnelles, et scientifiques nécessaires à l'accomplissement continu de ces tâches et fonctions.

30. La majorité des pays d'Europe du Sud-Est font face à un cadre institutionnel incomplet, aux ressources humaines limitées et aux ressources financières insuffisantes, face à une situation socio-économique difficile. Sans une assistance extérieure ces pays ne seront pas à même de construire les capacités nécessaires pour une mise en œuvre appropriée de la Convention UNFCCC.

31. Le cadre assuré par la Convention UNFCCC pour la construction des capacités dans les pays en développement<sup>17</sup> et dans les pays à économie en transition<sup>18</sup> définit les bases des activités de construction des capacités relevant de la mise en œuvre de la Convention qui les aidera, d'une façon coordonnée, à promouvoir un développement soutenable tout en réalisant les objectifs de la Convention. Ce cadre sert de guide au Fonds écologique global (GEF) en tant qu'entité opérationnelle du mécanisme financier. Les organismes multilatéraux et bilatéraux sont appelés à prendre en compte ce fait lors des consultations avec les pays en développement, en apportant leur appui aux activités de construction des capacités liées à la mise en œuvre de la Convention.

32. La douzième conférence des Parties (COP) à la Convention cadre de l'ONU sur les changements climatiques a rappelé et réaffirmé sa décision<sup>19</sup>, de suivre de façon continue la progression de la mise en œuvre du cadre de la construction des capacités.

---

<sup>17</sup> FCCC/CP/2001/13/Add.1, II. THE MARRAKESH ACCORDS, Decision 2/CP.7, <<http://unfccc.int/>> .

<sup>18</sup> FCCC/CP/2001/13/Add.1, Construction des capacités dans les pays en transition, Decision 3/CP.7, <<http://unfccc.int/>> .

<sup>19</sup> FCCC/CP/2006/5/Add.1, Construction des capacités sous la Convention, Décision 4/CP.12, <<http://unfccc.int/>> .

### Initiatives de construction des capacités dans le cadre de LA WMO

33. Vu l'importance et le rôle des services météorologiques et hydrologiques nationaux (NMHS) dans la mise en oeuvre des programmes WMO, le Sixième plan à long terme WMO (2004–2011) définit la priorité de la consolidation des efforts en vue de dépasser des différences entre les NMHSs dans les pays en développement, en prenant en compte aussi les besoins des NMHSs dans les pays en transition.

34. La Quatorzième session de l'Association régionale WMO<sup>20</sup> pour l'Europe, qui a eu lieu en 2005, a adopté une décision sur l'élaboration d'un Plan stratégique régional de promotion des services NMHS. L'objectif de ce Plan est la consolidation des capacités de tous les services météorologiques et hydrologiques nationaux dans toute la région de l'Europe<sup>21</sup>.

### Mise en oeuvre du cadre e la construction des capacités

35. Les activités de construction des capacités entreprises dans le cadre de ces cadres internationaux doivent assurer le maximum des effets synergiques entre l'Organisation météorologique mondiale, les autres organisations et conventions internationales, et les conventions internationale globales qui ont pour objectif la consolidation des capacités des institutions existantes nationales, sub-régionales et régionales qui traitent des changements climatiques.

36. En matière de mise en oeuvre de ces cadres, les pays Parties qui représentent les pays en développement ou en transition doivent: (a) continuer à identifier leurs besoins spécifiques, de leurs options et priorités dans la construction sur la base nationale, en prenant en compte les capacités existantes ainsi que leurs activités antérieures et courantes; (b) promouvoir la coopération sub-régionale en bénéficiant des services des institutions dans les pays en développement et en transition pouvant apporter un appui aux activités de construction aux niveaux nationaux, sub-régionaux et régionaux, chaque fois que cela est possible et utile.

### Le contexte sub-régional dans le traitement des changements climatiques

37. Les circonstances actuelles dans certains pays, les priorités d'exécution des obligations découlant de UNFCCC, la vulnérabilité attendue face aux changements climatiques en Europe du Sud-Est, et les autres conditions socio-économiques, rendent l'évaluation régionale très complexe. En plus des spécificités propres à chaque pays, on peut identifier dans les pays d'Europe du Sud-Est les questions communes suivantes:

a) D'une façon générale, dans tous les pays d'Europe du Sud-Est ont s'attend aux impacts potentiellement négatifs dus aux changements climatiques;

b) La focalisation sur les questions de protection de l'environnement représente un défi important dans les conditions d'une ambiance économique et sociale défavorable;

---

<sup>20</sup> World Meteorological Organisation Regional Association for Europe - WMO RA VI, <<http://www.wmo.int/>>.

<sup>21</sup> WMO Resolution 16/1 (XIV-RA VI), <<http://www.wmo.int/>>.

c) Beaucoup de ces pays ont traversé ou traversent de profondes transformations de leurs systèmes économiques en vue de l'accélération de leur croissance économique dans le cadre du processus de leur rapprochement de l'UE;

d) Dans plusieurs cas les structures s'occupant de la protection de l'environnement sont mises en place dans les conditions où l'ensemble des capacités gouvernementales sont réduites;

e) Dans son ensemble la région témoigne d'un potentiel en ressources humaines impliquées dans les changements climatiques.

38. Dans la région d'Europe de S-E la majorité des pays font face au problème d'élimination de la pauvreté. Dans ces conditions défavorables, accompagnées du besoin de transformation et de modernisation de leurs systèmes économiques respectifs, il est difficile d'accorder la priorité nationale à la protection contre les changements climatiques, et encore plus difficile de réaliser des capacités durables.

39. L'information et la compréhension de la vulnérabilité des économies nationales et des systèmes naturels résultant des changements climatiques sont toujours insuffisantes et demeurent l'un des problèmes en Europe de S-E. Aussi est-il d'une importance cruciale d'évaluer dans les pays d'Europe de S-E les impacts et les niveaux de vulnérabilité, notamment par rapport à leurs systèmes économiques respectifs. Des informations techniques et scientifiques claires sur la vulnérabilité nationale représenteraient une bonne base pour l'adoption des stratégies d'adaptation et des mesures pertinentes.

40. Une importante liste non complète des besoins communs dans le domaine des capacités, qui engloberait les trois dimensions de construction des capacités (organique, institutionnelle et humaine), l'examen des aspects défavorables des questions liées aux changements climatiques (observations et mesure, vulnérabilité et adaptation, compréhension du problème des changements climatiques - éducation, formation et sensibilisation du public, mesures d'atténuation, transfert de technologie, stratégies et plans d'action en matière des changements climatiques, capacités de négociation, questions s'étendant sur plusieurs domaines et effets synergiques avec les autres conventions) se présente comme suit:

a) Un cadre intégral à court et à long terme pour les changements climatiques aux niveaux national et régional;

b) Un cadre intégral de la politique qui orienterait une approche multisectorielle et multidisciplinaire intégrée aux changements climatiques;

c) Les compétences et les responsabilités clairement définies des institutions;

d) Stratégies de marché et incitations économiques promouvant les technologies écologiquement acceptables;

e) Institutions spécialisées, nationales et régionales, focalisées sur les changements climatiques, disposant des capacités spéciales leur permettant d'analyser les impacts des changements climatiques sur l'économie;

- f) Programmes de recherche et de formation dans le domaine des changements climatiques, des ateliers, des séminaires au niveau régional;
- g) Modernisation des réseaux d'observation météorologiques, climatologiques et hydrologiques nationaux;
- h) Accès aux informations assurées par les systèmes de mesure /observation du climat dans les pays de toute région;
- i) Ressources humaines formées pour s'occuper de la solution des questions relevant des changements climatiques globaux;
- j) Individus formés, possédant l'art d'analyse pour évaluer les impacts et identifier les mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements (notamment dans les secteurs extra-énergétiques), élaborer les évaluations de la vulnérabilité et planifier les adaptations, évaluer les obstacles qui se dressent devant les mesures politiques spécifiques, et intégrer la dimension économique dans la planification de la politique de vulnérabilité et d'adaptation (V&A) ;
- k) Personnels formés pour l'élaboration des inventaires et des rapports nationaux;
- l) Éducation des décideurs et du public en matière des changements climatiques;
- m) Formation des particuliers dans le sens de l'identification des phénomènes et des influences attribuables aux changements climatiques et que l'on peut discerner de l'influence d'autres événements (changements naturels du climat, conditions socio-économiques etc.) ;
- n) Information du public sur les engagements pris par le pays en signant la Convention et sur leurs implications sur les politiques et programmes de développement nationaux;
- o) Personnels qualifiés possédant les connaissances sur les théories et les modèles pour les différents aspects des changements ainsi que pour l'analyse des questions figurant dans différents domaines dont celui des rapports d'interdépendance des politiques sectorielles;
- p) Élévation permanente du niveau de conscience du public sur les questions des changements climatiques et du développement soutenable parmi les représentants politiques, les décideurs et le public;
- q) Ressources humaines et financières permettant la mise en oeuvre des priorités nationales et régionales au niveau local;
- r) Masse critique des négociateurs nationaux formés dans les institutions clés;
- s) Existence d'équipes multidisciplinaires de membres du gouvernement qualifiés, de chercheurs et de consultants pouvant contrôler les négociations et les implications;
- t) Experts formés pour analyser les questions régionales figurant dans plusieurs domaines, leurs connexions et la synergie avec les autres conventions;
- u) Ressources humaines académiques qui assureraient une éducation sur les questions d'économie et de politique liées aux changements climatiques; et
- v) Qualification renforcée des parties intéressées relevant du secteur non gouvernemental.

41. À part ce qui précède, les Parties à l'Annexe I de l'Europe du Sud-Est ont les besoins suivants dans le domaine de la construction des capacités:

- a) Instruments économiques et de marché avancés;
- b) Institutions financières qualifiées pour évaluer les projets introduisant les technologies nouvelles, l'évaluation des risques réels d'investissement;
- c) Systèmes d'information améliorés, monitoring et rapports nationaux.

42. Le volume initial des besoins en matière de construction des capacités dans les pays en développement, définis d'une manière générale dans les annexes à la décision COP 10/CP<sup>22</sup>, et dans les pays en transition, définis dans l'annexe à la décision COP 3/CP.7<sup>23</sup>, sont l'objet du Plan d'action cadre (multilatéral) proposé pour les changements climatiques en Europe de S-E (SEE/CCFAP). Les autres besoins relevant de la construction des capacités, ainsi que les solutions possibles sont définis entre les Parties dans le cadre de leurs consultations. Ces considérations sont à poursuivre, ainsi que les autres activités liées à la mise en oeuvre de la Convention, dans le but de l'augmentation du volume et de la mise en oeuvre de ce cadre.

### **III. CONSOLIDATION DE LA COOPÉRATION EN EUROPE DU SUD-EST EN MATIÈRE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES DANS LE CADRE DES ACCORDS INTERNATIONAUX**

#### **A. Problèmes communs en Europe du Sud-Est et les priorités du traitement des changements climatiques**

43. Les questions communes qui se posent en Europe du Sud-Est par objectifs déjà énoncés – Construction des capacités; recherche et observation systématique; et éducation, formation et information du public – ont déjà été élaborées dans la partie précédente. Vu ces problèmes et les défis complexes en matière des changements climatiques, il est nécessaire de mettre un accent plus fort sur l'approche régionale à la construction des capacités en vertu des articles 5 et 6 e la Convention UNFCCC, sur l'assistance technique et financière, le transfert des technologies à travers les programmes et les projets régionaux. Dans le contexte es obligations internationales découlant de la Convention UNFCCC, ainsi que dans le contexte des chances énoncées dans l'Initiative de Belgrade en vue de la promotion de la coopération régionale en Europe du Sud-Est en matière des changements climatiques, les priorités communes suivantes ont pu être identifiées:

- a) Promotion de la collecte, de la gestion, de l'échange, de l'accès et de l'utilisation des informations observées et des autres informations pertinentes sur le climat actuel et historique et ses impacts en Europe du Sud-Est;
- b) Amélioration des capacités en vue de la distribution et de l'utilisation des informations, notamment aux niveaux régional et national et échange d'informations sur les influences observées des changements climatiques;
- c) Promotion de la compréhension des influences des changements climatiques, de la vulnérabilité face aux changements climatiques;

---

<sup>22</sup> FCCC/CP/1999/6/ Add.1, Construction des capacités dans les pays en développement (non-Annex I Parties), Decision 10/CP.5, <<http://unfccc.int/>>.

<sup>23</sup> FCCC/CP/2001/13/ Add.1, Construction des capacités dans les pays en transition, Decision 3/CP.7, <<http://unfccc.int/>>.

- d) Promotion de l'élaboration/application de modèles climatiques, de l'accès aux informations et aux données sur les projections des changements climatiques en Europe du Sud-Est et leur utilisation;
- e) Promotion de l'utilisation des informations sur les impacts socio-économiques des changements climatiques et une meilleure intégration des aspects socio-économiques des changements climatiques dans les études de vulnérabilité et d'influences;
- f) Dissémination des informations sur les mesures pratiques et sur les activités d'adaptation aux changements climatiques;
- g) Soutien à la communication et à la coopération entre les pays d'Europe du Sud-Est et les organisations pertinentes du secteur économique, du secteur civil, les décideurs, ainsi que les autres parties concernées;
- h) Promotion de la recherche en matière des changements climatiques, le développement et le transfert des technologies, des connaissances et des pratiques;
- i) Promotion de la compréhension, de l'élaboration et de la distribution des mesures, des méthodologies et d'instruments visant à accroître la résistance économique et à réduire l'appui sur les secteurs économiques fragiles;
- j) Modernisations des services météorologiques, climatologiques et hydrologiques dans les pays d'Europe du Sud-Est;
- k) Élaboration et mise en oeuvre des programmes sub-régionaux et bilatéraux de recherche, d'éducation et de formation et d'autres formes de construction de capacités selon les cadres internationaux existants, ainsi que le développement du partenariat régional proposé par la présente Initiative (SEE/CCFAP).

**B. Mise en oeuvre du Plan d'action cadre régional pour l'Europe du Sud-Est en vue de la construction des capacités, de la recherche et de l'observation systématique, de l'éducation, de la formation et de l'information du public**

44. Le processus "l'Environnement pour l'Europe" assure le cadre pour la promotion de la politique climatique dans certaines parties de la région UNECE (Europe du Sud-Est). Ce processus offre aussi des chances en vue des activités relevant de la Convention UNFCCC concernant la construction des capacités, la recherche et l'observation systématique, l'éducation, la formation et l'information du public.

45. La coopération sub-régionale offre des possibilités d'un règlement pertinent des problèmes communs en matière des changements climatiques en application du Plan d'action cadre régional pour l'Europe du Sud-Est. Cette approche stratégique assurera la base du développement et des améliorations futures des politiques nationales de chacun des pays et le renforcement de la coopération bilatérale et multilatérale englobant les pays d'Europe du Sud-Est et les autres pays de la région UNECE, Ainsi qu'entre les différents secteurs de la société.

46. Le mécanisme de planification régionale en matière des changements climatiques en Europe du Sud-Est a pour objectif l'identification des activités nécessaires dans le cadre desquelles il est possible de réaliser des rapports de partenariat et de coopération avec les pays d'Europe du Sud-Est. Ainsi serait assurée une base pour le développement du plan d'action

cadre pour les changements climatiques CCFAP ainsi que des programmes d'action thématiques/orientés vers des projets, ce qui ouvrira une possibilité pour la promotion du partenariat aux niveaux national, sub-régional, bilatéral et multilatéral.

47. Dans le développement et la mise en oeuvre des composantes SEE/CCFAP, moyennant cette initiative, les pays d'Europe du Sud-Est doivent mettre en place, le cas échéant, des arrangements appropriés de distribution des tâches avec la Convention et les autres organisations internationales qui sont appelées à apporter leur assistance à la réalisation du cadre du partenariat pour les changements climatiques, et en conformité avec leurs mandats respectifs. Il est indispensable de promouvoir des liens étroits avec le Secrétariat de la Convention UNFCCC, SMO, GEF, UNDP, UNEP, EC et avec les activités de construction des capacités selon les arrangements pertinents en matière de protection de l'environnement.

48. Les organisations internationales et les institutions financières sont invitées à apporter leur soutien à la mise en oeuvre et au monitoring du plan d'action cadre régional pour l'Europe du Sud-Est. La prochaine conférence ministérielle "Environnement pour l'Europe" pourrait faire une analyse du Plan.

#### Objectifs clé et domaines d'activité relevant du plan d'action cadre initial SEE/CCFAP

##### **I. Amélioration de l'observation, y compris l'observation du climat, de la variabilité du climat, la gestion de la base des données climatiques et échange des données.**

###### *Actions envisagées*

1. Améliorer la mise en oeuvre de l'observation systématique, en se focalisant sur les questions relevant des influences et de la vulnérabilité;
2. Améliorer la qualité des données climatiques et la gestion des bases de données et promouvoir l'échange des données entre les pays d'Europe du Sud-Est; publier régulièrement les pronostics climatiques sub-régionaux;
3. Améliorer les capacités de communication et d'utilisation des informations, notamment de celles relevant de l'impact des évaluations aux niveaux régional et national, et l'échange d'informations sur les impacts des changements climatiques régionaux observés.

##### **II. Recherche et développement/application des modèles climatiques et des techniques de régionalisation et d'utilisation des informations et des données sur les projections des changements climatiques.**

###### *Actions envisagées*

1. Identifier les lacunes dans le développement des scénarios climatiques régionaux et sub-régionaux, y compris les besoins et les disponibilités et la possibilité d'appliquer les modèles climatiques;
2. Identifier les possibilités pratiques d'un meilleur accès aux résultats des différents modèles de leur utilisation, y compris les possibilités de formation;
3. Élever à un niveau supérieur la disponibilité et l'applicabilité des données de modelage et de régionalisation par les décideurs à tous les niveaux de décision;

### **III. Réduction des risques climatiques**

#### *Actions envisagées*

1. Améliorer les connaissances sur les changements biophysiques et socio-économiques dans les systèmes humains qui exerceront une influence sur la capacité de faire face au climat dans l'avenir;
2. Améliorer la capacité d'évaluation des risques climatiques moyennant l'évaluation de la vulnérabilité et des catastrophes naturelles;
3. Échanger et utiliser les informations sur les analyses et les expériences relevant de l'évaluation et la gestion des risques des changements climatiques;
4. Promouvoir l'utilisation des outils et des systèmes aux fins citées plus haut.

### **IV. Élévation du niveau d'intégration des informations socio-économiques dans les études des impacts et de la vulnérabilité climatiques**

#### *Actions envisagées*

1. Identifier les approches existantes et les informations disponibles, les besoins, les lacunes, les obstacles et les limitations, les modes et moyens d'amélioration de l'accès aux informations et leur intégration dans les évaluations des impacts et de la vulnérabilité;
2. Accroître la capacité de compréhension de l'importance des aspects socio-économiques des changements climatiques et de l'intégration de ces informations dans les études des impacts et de la vulnérabilité.

### **V. Amélioration de la coopération dans la planification et la pratique de l'adaptation**

#### *Actions envisagées*

1. Échange d'informations et d'expériences, des enseignements tirés sur les limitations et les obstacles des mesures et activités anciennes et actuelles d'adaptation;
2. Promouvoir différents modes et moyens d'échange d'informations et d'amélioration de la coopération entre les Parties et les secteurs, institutions et communautés pertinents;
3. Promouvoir les stratégies de réaction y compris les systèmes d'avertissement en temps utile, lors de l'évaluation des modes et moyens d'adaptation aux changements climatiques.

### **VI. Développement des programmes sub-régionaux soutenant la construction des capacités et élévation du niveau de conscience dans les pays cible**

#### *Actions envisagées*

1. Élaborer des programmes d'action sub-régionaux de solution des problèmes liés aux changements climatiques, y compris les cadres de construction des capacités, de recherches et d'observation systématique, d'éducation, de formation et d'information du public;
2. Mettre en place un réseau sub-régional d'experts qui représenteraient la source fondamentale de connaissances pour l'élaboration et la mise en oeuvre des programmes dans le cadre de SEE/CCFAP et de leur suivi;
3. Mettre en place des mécanismes de coordination permanente des programmes d'action sub-régionaux, assurer une large distribution des informations sur les besoins sub-régionaux existants, sur les initiatives et les réseaux d'importance pour les programmes et les projets en matière des changements climatiques.

### **C. Création d'un Centre sub-régional relatif aux changements climatiques**

49. La coopération régionale réalisée jusqu'à présent dans le monde a montré l'importance et la pertinence des centres climatiques régionaux qui assument des fonctions convenues d'un commun accord. Les centres climatiques régionaux, d'après la Résolution de la WMO<sup>24</sup>, peuvent être structurés selon un des modèles suivants: un centre multifonctionnel unique pour toute la région ou pour une partie de la région; un centre avec les fonctions partagées dans la région, et un centre virtuel bien connecté et identifié comme un centre climatique régional.

50. Vu les pratiques visées ci-dessus, le centre climatique sub-régional pourrait, entre autres, assumer les fonctions suivantes: "Fonction de coordination", "Fonction de formation et de construction des capacités", "activités opérationnelles", "Fonction de recherche et de développement" et "Fonction de service assurant les informations climatiques". Voici dans la suite du texte les fonctions et activités possibles d'un tel centre:

- a) Fonction de coordination: Renforcement de la coopération entre les institutions nationales des pays d'Europe du Sud-Est appelées à mettre en oeuvre les articles 5 et 6 de la Convention UNFCCC dans le cadre de la mise en oeuvre de SEE/CCFAP;
- b) Fonction de formation et de construction des capacités: Formation et construction des capacités des institutions nationales pertinentes appelés à mettre en oeuvre les articles 5 et 6 de la Convention UNFCCC;
- c) Activités opérationnelles: Interprétation et évaluation des résultats pertinents des centres de prévision globaux; assurer les produits utiles aux bénéficiaires en vue de la satisfaction des besoins des services NMHS nationaux, y compris les prévisions saisonnières etc; vérification des produits, y compris l'échange nécessaire des données de base; distribution des produits;
- d) Recherche et développement: élaboration de l'agenda de recherche et développement dans le cadre de SEE/CCFAP;
- e) Services liés aux informations climatiques: sauvegarde des données climatiques; assurer une base de données climatiques et un service d'archivage des données; assistance au développement et à la maintenance des modules logiciels pour les applications standard; conseils sur le management de la qualité des données.

51. Ainsi que le postule la Résolution WMO mentionnée ci-dessus, le centre sub-régional pour les changements climatiques et ses institutions partenaires doivent assumer au moins certaines des fonctions mentionnées, y compris des activités opérationnelles pour la région de l'Europe du Sud-Est. Ces activités doivent être harmonisées avec les conventions internationales pertinentes.

---

<sup>24</sup> XIV-RA VI/Doc. 5.1, Appendix C, p. 2 Res. 5.1/2 (XIV-RA VI) – Établissement d'un Réseau climatique régional dans RA VI (RCC-RA VI) Regional Association VI (Europe).

Proposition d'installer à Belgrade un Centre sub-régional virtuel pour les changements climatiques concernant la recherche et l'observation systématique, l'éducation, la formation, la sensibilisation du public et la construction des capacités

52. Vu la vulnérabilité croissante due aux changements climatiques et les intempéries qui en ont résulté en Europe du Sud-Est, vu aussi le besoin d'intensification de la coopération technique et scientifique régional qui permettrait un suivi et une prévision du climat mieux appropriés, l'évaluation des impacts des changements climatiques et l'identification en temps utile des stratégies d'adaptation aux conditions climatiques modifiées, la République de Serbie a lancé en 2006 une initiative en vue de la création d'un Centre climatique sub-régional à Belgrade (Annexe I). Cette initiative a bénéficié de l'entier soutien des services hydrométéorologiques des pays de la région d'Europe du Sud-Est à la réunion des directeurs tenue en 2006 à Dubrovnik en Croatie.

53. Le besoin d'une coopération internationale plus intense en matière des changements climatiques moyennant les centres climatiques nationaux, sub-régionaux et régionaux a également bénéficié du soutien des organes de la WMO (cf. paragraphe 55). Le centre climatique sub-régional proposé serait du type virtuel, ainsi que cela est défini dans les documents techniques de la WMO<sup>25</sup>, et serait ouvert à la participation de tous les pays d'Europe du Sud-Est. Le Centre climatique virtuel serait complémentaire (sans dédoublements) et apporterait son appui aux services hydrométéorologiques nationaux (NMHS) dans la région d'Europe du Sud-Est.

54. Les objectifs et les tâches fondamentaux du Centre climatique sub-régional virtuel à Belgrade seront les suivants:

- a) Consolidation de la coopération entre les services météorologiques et hydrologiques nationaux des pays de la sub-région en matière des changements climatiques;
- b) Soutien à un transfert accéléré de connaissances et de technologies dans le domaine du modelage régional du climat et des autres techniques de régionalisation; application des résultats des recherches aux études d'impact et de vulnérabilité;
- c) Soutien à l'évolution des ressources humaines et du développement institutionnel HMHS dans l'accomplissement des missions liées aux changements climatiques, à l'éducation et à l'élévation du niveau de conscience publique, y compris la contribution à la mise en oeuvre des synergies s'étendant sur plusieurs domaines et sur la base de différentes conventions (Convention cadre de l'ONU sur les changements climatiques, Convention de l'ONU sur la biodiversité et la Convention de l'ONU sur la lutte contre la désertification).

55. L'initiative proposée de Belgrade concernant la création d'un Centre climatique sub-régional virtuel, en tant qu'instrument d'appui et de coordination de la mise en oeuvre de SEE/CCFAP, s'appuierait dans une large mesure sur la connexion mutuelle des institutions d'État et des fonctionnaires des pays d'Europe du Sud-Est s'occupant des questions des changements climatiques.

56. Après son adoption et l'appui consenti pour la conférence "l'Environnement pour l'Europe" 2007, cette Initiative envisage la mise en place d'un Conseil du Centre. Le Conseil

---

<sup>25</sup> WMO - TD No. 1198, [http://www.wmo.ch/web/wcp/clips2001/html/WCASP62\\_TD1198.pdf](http://www.wmo.ch/web/wcp/clips2001/html/WCASP62_TD1198.pdf).

définira les grandes lignes du développement des programmes thématiques et orientés vers les projets dans le cadre de SEE/CCFAP. Il assurera aussi la supervision du processus dans son ensemble. Dans la mesure du possible, ces activités doivent être conduites par les pays d'Europe du Sud-Est. De même, il y a lieu d'intégrer pleinement les donateurs, les organisations internationales et les institutions financières qui partageraient leurs expériences et assureraient le soutien nécessaire aux activités sub-régionales en matière des changements climatiques. Les résultats de ces activités feront l'objet d'un rapport à présenter à la prochaine conférence ministérielle "l'Environnement pour l'Europe".

Création à belgrade d'un centre sub-régional virtuel relatif aux changements climatiques concernant la recherche et l'observation systématique, l'éducation, la formation, la sensibilisation du public et la construction des capacités, – les raisons

57. À l'Annexe I du présent document l'Institut hydrométéorologique de la République de Serbie (RHMS) a élaboré l'initiative en vue d'assurer son hospitalité à Belgrade à un Centre sub-régional virtuel relatif aux changements climatiques concernant la recherche et l'observation systématique, l'éducation, la formation, la sensibilisation du public et la construction des capacités. Pour ce qui est de la structure organisationnelle proposée, comme cela a été généralement reconnu dans les résolutions pertinentes et les documents techniques de WMO, et vu la nature très complexe des problèmes liés aux changements climatiques, la structure virtuelle de ce centre ou d'un réseau s'avère être la plus pratique.

58. L'infrastructure du centre comprend une section pour les activités opérationnelles, la formation et les communications et est hébergée au sein du RHMZ. Donc, la Serbie peut prendre en charge la majeure partie des frais (bureaux, infrastructure, base de données et gestion du site web). Le petit bureau des communications représenterait le centre et servirait aussi de lieu pour les communications officielles. Les représentants nommés des pays participants constitueront le Conseil du centre et seront responsables pour la mise en oeuvre des composantes des programmes dans les pays membres, de l'orientation externe et de supervision. On est en fase d'attente pour les propositions et les offres des services NMHS des pays membres concernant les fonctions.

59. Vu qu'il s'agit d'un processus durable, la mise en place des fonctions du centre sous sa forme virtuelle demandera une approche en plusieurs phases.

60. L'Institut hydrométéorologique de la République de Serbie (RHMS) en tant qu'organe du Gouvernement de la République de Serbie assure le monitoring du temps, du climat et des eaux, de la pollution de l'air et des eaux, de la radioactivité de l'air et des précipitations, y compris la pollution transfrontalière de l'air et des eaux, ainsi que les autres tâches incombant au service hydrométéorologique national en tant que service public d'importance pour la prévention, la protection et l'atténuation des conséquences des sinistres atmosphériques et hydrologiques et des conséquences, le cas échéant, des pollutions accidentelles de l'air et des eaux.

61. Conformément à la législation nationale, les fonctions du RHMZ englobent aussi la coopération internationale, y compris la fonction du Centre météorologique et hydrologique national/point de focalisation national de la Serbie pour les organisations/conventions suivante: Organisation météorologique mondiale (WMO), Organisation internationale d'aviation civile (ICAO), Panel intergouvernemental sur les changements climatiques (IPCC), Organisation

européenne pour l'utilisation des satellites météorologiques (EUMETSAT), Centre européen des pronostics météorologiques à moyen terme (ECMWF), Centre européen du réseau de télécommunications hydrométéorologiques (RMDCN).

62. En participant au Programme climatique mondial, GCOS, GAW, et aux autres programmes dans le cadre de la WMO, ainsi qu'aux travaux de l'IPCC, L'Institut hydrométéorologique de la République de Serbie participe directement à la mise en oeuvre de la Convention cadre de l'ONU sur les changements climatiques (UNFCCC) concernant la recherche et l'observation systématique. En outre, le RHMZ a été désigné comme le point de focalisation national pour l'article 6 de la Convention UNFCCC.

63. Les points de focalisation nationaux pour l'IPCC et pour l'article 6 de la Convention UNFCCC, ainsi que le représentant de la République de Serbie auprès de la WMO font partie du personnel de l'Institut. Donc, on peut espérer un flux d'informations efficace entre UNFCCC, WMO et IPCC concernant le centre climatique sub-régional à Belgrade. Les bons rapports internationaux de l'Institut ainsi que son expérience dans la coopération régionale sont autant de références supplémentaires pouvant apporter à l'organisation et aux activités opérationnelles du Centre un appui dans la mise en oeuvre du Plan d'action cadre régional pour les changements climatiques dans la région d'Europe du Sud-Est dans le cadre de l'article 6 de la Convention UNFCCC, ainsi que des programmes de construction des capacités concernant les articles 6 et 5 de la Convention.

#### **D. Principaux constats pertinents pour la coopération et les actions régionales en Europe du Sud-Est**

64. Les influences de plus en plus documentées des changements climatiques dans la région d'Europe du Sud-Est ont fait que les questions liées aux changements climatiques occupent une place toujours plus importante dans les programmes des gouvernements de ces pays. En réaction à ce fait, l'Initiative de Belgrade a été lancée en vue de la promotion de la coopération sub-régionale dans la région d'Europe du Sud-Est moyennant les mécanismes de planification sub-régionale via SEE/CCFAP.

65. Voici les autres constats pertinents pour la coopération et les actions régionales en Europe du Sud-Est en matière des changements climatiques, les nouveaux défis et les nouvelles chances:

a) Il a été reconnu qu'une compréhension claire et intégrale des changements climatiques est nécessaire, ce qui requiert une exploitation coordonnée des ressources disponibles. La région dans son ensemble possède les capacités dans le sens des ressources humaines s'occupant de la problématique des changements climatiques;

b) Dans le respect des principes des processus de stabilisation et d'association en Europe du Sud-Est, les expériences acquises jusqu'ici en matière de coopération dans le domaine de l'environnement, de la science et de la technologie, du commerce et de l'économie entre les pays d'Europe du Sud-Est, ainsi que dans le cadre du marché énergétique régional en Europe du Sud-Est, peuvent être exploitées de façon plus intensive dans la définition des grandes lignes de la politique de protection du climat;

c) Il est indispensable d'entreprendre des démarches en vue de l'élaboration des questions concernant les changements climatiques présentant un intérêt commun pour la région

d'Europe du Sud-Est, afin d'éviter un dédoublement des efforts et pour mobiliser les ressources humaines nécessaires à la préparation et à la mise en oeuvre des programmes d'action sub-régionaux dans le cadre de SEE/CCFAP;

d) Il est nécessaire de lancer d'urgence un projet pilote au niveau de l'Europe du Sud-Est en vue de la mise en place des fonctions du Centre sub-régional virtuel pour les changements climatiques concernant la construction des capacités, la recherche et l'observation systématique, l'éducation, la formation et la sensibilisation du public, qui assureront un appui à la coordination et à la mise en oeuvre du programme d'action SEE/CCFAP (c'est-à-dire les actions liées à la construction des capacités et à la distribution des informations sur les projections des changements climatiques régionaux, sur les évaluations des influences, de la vulnérabilité et les mesures d'atténuation des conséquences, ainsi qu'à l'identification et la formulation des besoins régionaux communs, des initiatives et des réseaux essentiels dans la solution des questions liées aux changements climatiques).

66. Le cadre SEE/CCFAP représente une réponse pratique et concrète régionale des pays d'Europe du Sud-Est menant à la réalisation des résultats concrets en matière des changements climatiques, partant des ressources et des capacités existant dans la région. Un nouveau soutien à la région peut être assuré par les autres pays des régions de UN ECE et par la communauté internationale des donateurs, lorsque cela sera justifié.

#### **IV. RECOMMANDATIONS POLITIQUES**

##### Recommandation 1: élaboration d'un projet de programme SEE/ CCFAP

Il est nécessaire que les pays d'Europe du Sud-Est concernés renforcent leur appui politique à la mise en oeuvre du Plan cadre pour les changements climatiques en Europe du Sud-Est, en développant, conformément à leurs intérêts communs, des programmes et projets avec pour objectif final l'apport de leur soutien à la mise en oeuvre du Cadre de construction des capacités et des articles 5 et 6 de la Convention cadre de l'ONU sur les changements climatiques.

##### Recommandation 2: la création à Belgrade d'un centre sub-régional virtuel relatif aux changements climatiques concernant la recherche et l'observation systématique, l'éducation, la formation, la sensibilisation du public et la construction des capacités

Les pays concernés d'Europe du Sud-Est appuieront le projet pilote visant la mise en place des fonctions du Centre sub-régional à Belgrade relatif aux changements climatiques concernant la recherche et l'observation systématique, l'éducation, la formation, la sensibilisation du public et la construction des capacités, qui assurera la coordination et à la mise en oeuvre de SEE/CCFAP.

##### Recommandation 3: le développement du partenariat

En élaborant et en mettant en oeuvre les programmes relevant du cadre SEE/CCFAP, les pays d'Europe du Sud-Est établiront des rapports de partenariat avec les organisations internationales pertinentes. Il faut promouvoir des liens étroits avec les Secrétariats des UNFCCC, WMO, GEF, ainsi qu'avec UNDP, UNEP, UE et avec les autres initiatives de construction des capacités en vertu des accords pertinents dans le domaine de l'environnement.

### Liste des Abréviations

COP – Conférence des pays Parties à UNFCCC/Conference of the Parties to the UNFCCC  
ECCP – Programme européen des changements climatiques/European Climate Change Programme  
ECMWF – Centre européen de prévisions météorologiques à moyen terme /European Centre for Medium-range Weather Forecasts  
EU – Union Européenne/European Union  
EUMETSAT – Organisation européenne d'exploitation des satellites météorologiques /European Organization for the use of Meteorological Satellites  
GAW – Surveillance atmosphérique globale/Global Atmospheric Watch  
GCOS – Système global d'observation climatique/Global Climate Observing System  
GEF – Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM)/ Global Environment Facility  
GHGs – gaz à effets de serre/Greenhouse gases  
ICAO – Organisation internationale d'aviation civile /International Civil Aviation Organization  
IPCC – Pannel intergouvernemental sur les changements climatiques/Intergovernmental Panel on Climate Change  
MDG – Objectifs du Millénaire /Millennium Development Goals  
NMHSs – Services météorologiques et hydrologiques nationaux/National Meteorological and Hydrological Services  
ODA – Assistance Officielle au Développement/Official Development Assistance  
RCCs – Centres climatiques régionaux/Regional Climate Centers  
REC – Centres régionaux de l'Environnement pour l'Europe Centrale et Orientale/Regional Environmental Center for Central and Eastern Europe  
RHMS – Service hydrométéorologique de la République de Serbie /Republic hydrometeorological Service of Serbia  
RMDCN – Réseau de communication régionale européen des données météorologiques/European Regional Meteorological Data Communication Network  
SEE – Europe du Sud-est/South Eastern Europe  
SEE/CCFAP – Plan d'action cadre pour les changements climatiques en Europe du Sud-Est /South Eastern Europe Climate Change Framework Action Plan  
UN – Nations Unies/United Nations  
UNCBD – Convention des Nations Unies sur la Diversité biologique/United Nations Convention on Biological Diversity  
UNCCD – Convention pour la lutte contre la désertification et la secheresse des Nations Unies /United Nations Convention to Combat Desertification and Drought  
UNDP – Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)/United Nations Development Program  
UNECE – Commission économique des Nations Unies pour l'Europe /United Nations Economic Commission for Europe  
UNEP – Programme Des Nations Unies pour l'Environnement/United Nations Environment Programme  
UNFCCC – Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques /United Nations Framework Convention on Climate Change  
WCP – Programme Climatique Mondial/World Climate Programme  
WMO – Organisation mondiale de météorologie/World Meteorological Organization  
WSSD – Sommet mondial sur le développement soutenable/World Summit on Sustainable Development

\*\*\*\*\*